

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 12 février 2024 à 19h39 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Luce Bouley.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**

**2 Adoption de l'ordre du jour;**

**3 Comptes rendus des élus;**

**4 Correspondances:**

- 4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 4.2 Orientation préliminaire de la CPTAQ en lien avec le développement du Pôle agroalimentaire de Sacré-Coeur-de-Marie;

**5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**

- 5.1 Adoption des procès-verbaux du mois de janvier 2024;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2024;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 janvier 2024;
- 5.4 Vente pour taxes impayées: mandat à la directrice générale et greffière-trésorière;
- 5.5 Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
- 5.6 Embauche d'un technicien en comptabilité;
- 5.7 Confirmation d'embauche d'un journalier occasionnel;
- 5.8 Office municipal d'habitation des Appalaches : nomination du représentant municipal;
- 5.9 Coopération intermunicipale en environnement : approbation de la reddition de compte;
- 5.10 Coopération intermunicipale en matière d'ingénierie et de génie civil : approbation de la reddition de compte;

**6 Aménagement, urbanisme et environnement:**

- 6.1 37, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.2 Travaux dans le cadre du projet de prolongement du chemin du Versant du Domaine Escapad : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.3 Projets environnementaux 2024 : approbation, autorisation de versement des subventions et de signature des protocoles;
- 6.4 Production d'un guide du riverain dans le cadre de la Coopération intermunicipale en environnement : autorisation de dépense;
- 6.5 Comité consultatif sur l'environnement : nomination des deux délégués des associations riveraines;

**7 Développement socio-économique:**

- 7.1 Projet d'acquisition d'une machine à aiguiser les patins dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRC des Appalaches : appui à la Coopérative des consommateurs de St-Méthode;

- 7.2 Projet d'acquisition d'équipements dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRC des Appalaches : appui au Club de gymnastique AMIGYM;
- 7.3 Projet d'installations pour le ski de compétition au mont Adstock dans le cadre du Fonds plein air de la MRC des Appalaches (Fonds région ruralité-volet 3) : appui à l'Équipe de compétition de ski Adstock;
- 7.4 Projet d'amélioration de la piste multifonctionnelle reliant le mont Adstock au Parc national de Frontenac dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - Volet 3 Projet Signature Innovation : autorisation de dépôt et de signature;

**8 Travaux publics et voirie:**

- 8.1 Disposition d'équipements roulants : autorisation de vente;
- 8.2 Achat d'équipements : autorisation de dépenses;
- 8.3 Travaux de reconstruction du barrage du Lac-du-Huit (projet 2020-019) : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 8.4 Traitement des eaux usées du mont Adstock par la station des eaux usées de Saint-Méthode : affectation des dépenses au secteur du mont Adstock;
- 8.5 Projet du Domaine Escapad : cession de l'usine de traitement de l'eau potable et du puits;

**9 Sécurité publique:**

- 9.1 Recommandation d'embauche d'un pompier volontaire;
- 9.2 Installation d'un échangeur d'air incluant un détecteur de monoxyde de carbone pour le bâtiment de la caserne : autorisation de dépense;

**10 Loisirs, culture et vie communautaire:**

- 10.1 Défi 4 vents : autorisation de la tenue de l'évènement et de l'utilisation des voies publiques de la Municipalité;
- 10.2 Commission des loisirs et de la vie communautaire : nomination de membres;
- 10.3 Autorisation de versements des subventions aux organismes;

**11 Affaires diverses:**

**12 Période de questions:**

**13 Informations et activités à venir:**

- 13.1 24 février 11h : Tournoi de poches au Centre intergénérationnel;
- 13.2 4 au 8 mars 2024 : camp de jour durant la semaine de relâche;

**14 Levée ou ajournement de la séance.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

**24-02-021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

## **CORRESPONDANCES**

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du ministère de Transports et de la Mobilité durable annonçant que la demande de la Municipalité n'a pas été retenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volets Redressement, Accélération et Soutien.

### **ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance de la CPTAQ mentionnant qu'un avis préliminaire favorable a été émis dans le dossier numéro 437777 déposé conjointement avec la MRC des Appalaches concernant la demande d'exclusion à la zone agricole afin de permettre le développement du Pôle agroalimentaire de Sacré-Coeur-de-Marie.

## **AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

24-02-022

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JANVIER 2024**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de janvier 2024 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-023

### **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2024**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 2 311 782.34 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JANVIER 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 janvier 2024 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

### **24-02-024 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES: MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2022 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, il est également autorisé que la directrice générale et greffière-trésorière agisse, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-025 AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2022 ne sont pas acquittées. À même cette communication, la directrice générale et greffière-trésorière informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 8 mars 2024 et, qu'après cette date, leur dossier pourrait être déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-026 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien(ne) en comptabilité au cours des dernières semaines;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Jonathan Fillion à titre de technicien en comptabilité régulier à temps complet dont la date d'entrée prévue est le 26 février 2024;

- d'informer l'unité d'accréditation syndicale pour l'ouverture dudit poste et d'appliquer les dispositions prévues à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-027 CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL**

**ATTENDU** la nécessité d'embaucher un journalier occasionnel pour effectuer le remplacement occasionnel des journaliers au service des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'entériner l'embauche de monsieur Charles Marois à titre de journalier occasionnel selon les dispositions de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-028 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES APPALACHES : NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

**ATTENDU** le regroupement régional des offices municipaux d'habitation sous le nom d'Office municipal d'habitation des Appalaches;

**ATTENDU** que chaque municipalité doit nommer un représentant au sein du conseil d'administration;

**ATTENDU** que monsieur Louis-Jacques Groleau, qui agit à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock depuis le regroupement des offices municipaux d'habitation, est intéressé à poursuivre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de nommer monsieur Louis-Jacques Groleau à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock à l'Office municipal d'habitation des Appalaches pour une période de deux ans conformément à la demande de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-029 COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN ENVIRONNEMENT : APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE**

**ATTENDU** que les municipalités d'Adstock, de Lambton, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Praxède et de Saint-Romain ont obtenu une aide financière dans du Programme de Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité – volet 4 pour le partage de ressources en environnement;

**ATTENDU** que la Municipalité a accepté d'agir en tant qu'organisme responsable du projet;

**ATTENDU** la nécessité de produire un rapport final du projet à l'attention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'adopter la reddition de comptes pour l'aide financière reçue dans le Programme de Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité – volet 4 pour le partage de ressources en environnement;
- de transmettre le rapport de reddition de comptes au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-030

## **COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE ET DE GÉNIE CIVIL : APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE**

**ATTENDU** que les municipalités d'Adstock, de Lambton, de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction ont obtenu une aide financière dans du Programme de Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité – volet 4 en matière d'ingénierie et de génie civil;

**ATTENDU** que la Municipalité a accepté d'agir en tant qu'organisme responsable du projet;

**ATTENDU** la nécessité de produire un rapport final du projet à l'attention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'adopter la reddition de comptes pour l'aide financière reçue dans le Programme de Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité – volet 4 en matière d'ingénierie et de génie civil;
- de transmettre le rapport de reddition de comptes au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

24-02-031

## **37, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet vise la réalisation de l'aménagement d'une piscine;

**ATTENDU** que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

**ATTENDU** que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 37, route du Mont-Adstock (lot 5 448 284 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- Pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- Les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- Les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-032

**TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU CHEMIN DU VERSANT DU DOMAINE ESCAPAD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet vise la réalisation des ouvrages de conduites pluviales dans le cadre des travaux de prolongement du chemin du Versant (projet Domaine Escapad);

**ATTENDU** que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

**ATTENDU** que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé dans le cadre du projet du Domaine Escapad et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Le sentier multifonctionnel devra être relocalisé et réaménagé sur le lot 6 583 446 du cadastre du Québec avant la fin des travaux reliés au prolongement du chemin du Versant;
- Le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- Pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- Les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- Les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-033

**PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 2024 : APPROBATION, AUTORISATION DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET DE SIGNATURE DES PROTOCOLES**

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande de projets environnementaux pour l'année 2024. Ces dernières ont été étudiées auprès du Comité consultatif en environnement (CCE).

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- suite aux recommandations du CCE, d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à décaisser une somme de 26 364.78 \$ pour la réalisation des projets environnementaux;
- d'autoriser, au besoin, le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les protocoles nécessaires à la bonne conduite des dossiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-034 PRODUCTION D'UN GUIDE DU RIVERAIN DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN ENVIRONNEMENT : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que dans le cadre de la coopération intermunicipale en environnement du Grand lac Saint-François, des actions ont été ciblées afin de répondre aux principaux objectifs du projet;

**ATTENDU** la priorisation de concevoir un guide à l'intention des riverains des municipalités concernées afin de conscientiser les citoyens aux enjeux reliés à leurs milieux de vie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser une dépense pour la conception et l'impression de ce guide;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 4 719.30 \$, taxes en sus, pour la conception et l'impression d'un guide du riverain dans le cadre de la Coopération intermunicipale en environnement;
- de financer la dépense à même la réserve financière intitulée « Environnement - 59 14021 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-035 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT : NOMINATION DES DEUX DÉLÉGUÉS DES ASSOCIATIONS RIVERAINES**

**ATTENDU** que, conformément au règlement constituant le CCE, la durée du mandat des membres du comité est de deux ans et qu'il est renouvelable par résolution du conseil;

**ATTENDU** que le conseil a mandaté les associations riveraines afin de désigner deux représentants parmi leurs membres par la résolution 24-01-010;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de nommer messieurs Sami Doucet et Normand Latour comme représentant des associations riveraines pour une période de deux ans au sein du Comité consultatif sur l'environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

### **24-02-036 PROJET D'ACQUISITION D'UNE MACHINE À AIGUISER LES PATINS DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 DE LA MRC DES APPALACHES : APPUI À LA COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE ST-MÉTHODE**

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a lancé un appel de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

**ATTENDU** que la Coopérative de consommateurs de St-Méthode a la possibilité de déposer des projets afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le conseil municipal de la Municipalité d'Adstock souhaite donner son appui à cet organisme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de la Coopérative des consommateurs de St-Méthode pour son projet d'acquisition d'une machine à aiguiser les patins dans le cadre du Fonds région et ruralité Volet 2 de la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-037 PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 DE LA MRC DES APPALACHES : APPUI AU CLUB DE GYMNASTIQUE AMIGYM**

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a lancé un appel de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

**ATTENDU** que le Club de gymnastique AMIGYM a la possibilité de déposer des projets afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le conseil municipal de la Municipalité d'Adstock souhaite donner son appui à cet organisme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière du Club de gymnastique AMIGYM pour son projet d'acquisition d'équipements dans le cadre du Fonds région et ruralité Volet 2 de la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-038

**PROJET D'INSTALLATIONS POUR LE SKI DE COMPÉTITION AU MONT ADSTOCK DANS LE CADRE DU FONDS PLEIN AIR DE LA MRC DES APPALACHES (FONDS RÉGION RURALITÉ-VOLET 3) : APPUI À L'ÉQUIPE DE COMPÉTITION DE SKI ADSTOCK**

**ATTENDU** que l'Équipe de compétition de ski Adstock souhaite déposer un projet d'installations pour le ski de compétition au mont Adstock dans le cadre du Fonds plein air de la MRC des Appalaches (Fonds région ruralité-volet 3);

**ATTENDU** que ce projet structurant contribuera à renforcer l'identité territoriale de la MRC en matière de plein air tel que défini dans le Plan de développement du plein air 2023-2025 de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'appuyer le dépôt de cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de l'Équipe de compétition de ski Adstock pour son projet d'installations pour le ski de compétition au mont Adstock dans le cadre du Fonds plein air de la MRC des Appalaches (Fonds région ruralité-volet 3).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-039

**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE RELIANT LE MONT ADSTOCK AU PARC NATIONAL DE FRONTENAC DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 3 PROJET SIGNATURE INNOVATION : AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la Municipalité d'Adstock a priorisé comme axe de développement stratégique le récréotourisme et le plein air qui s'inscrit d'ailleurs dans le volet Signature de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a réalisé une piste multifonctionnelle reliant le Parc national de Frontenac et la station récréotouristique du Mont Adstock;

**ATTENDU** que des travaux d'amélioration sont nécessaires afin de créer une signalétique distinctive, de baliser la piste, d'installer des éléments de sécurité et d'aménager une aire de repos attrayante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le dépôt du projet d'amélioration de la piste multifonctionnelle reliant le mont Adstock au Parc national de Frontenac dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - Volet 3 Projet Signature Innovation de la MRC des Appalaches;
- d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer la demande et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous documents relatifs à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

24-02-040

**DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS : AUTORISATION DE VENTE**

**ATTENDU** que la Municipalité a réalisé un plan de gestion de ses actifs;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de disposer de certains biens et équipements roulants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la vente des divers équipements roulants inscrits sur la liste déposée au Conseil;
- d'autoriser le directeur de la voirie et des travaux publics à disposer de ces équipements au moment opportun;
- de transférer les biens du domaine public au domaine privé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-02-041

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité a réalisé un plan de gestion de ces actifs;

**ATTENDU** que la flotte d'équipements roulants est vieillissante et que certains équipements sont en fin de vie utile nécessitant des frais de réparation et d'entretien trop importants;

**ATTENDU** que l'achat de divers équipements roulants est requis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 40 269.90 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une débroussailleuse sur le chargeur sur roue et de financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 291-23;
- d'autoriser une dépense de 30 075 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une lame à neige pour tracteur et de financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 291-23;
- d'autoriser une dépense de 23 780 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un balai tasseur pour rétrocaveuse et de financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 291-23;
- d'autoriser une dépense d'environ 82 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un camion cube et de financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 291-23;
- d'autoriser une dépense de 70 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une nouvelle camionnette et de financer cette dépense à même les revenus provenant des ventes des équipements réalisés en 2024;
- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un véhicule administratif hybride et de financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 291-23;
- d'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une remorque pour le tracteur à pelouse et de financer cette dépense à même les revenus provenant des ventes des équipements réalisés en 2024;
- d'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'accessoires et d'équipements divers pour le Service de la voirie et de financer cette dépense à même les revenus provenant des ventes des équipements réalisés en 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-042**      **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE DU LAC-DU-HUIT (PROJET 2020-019) : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité avait mandaté en 2020 Miroslav Chum inc. afin de réaliser une étude de sécurité de laquelle est issue une recommandation de reconstruction complète dans les 5 ans;

**ATTENDU** que la Municipalité avait mandaté en 2020 la firme Miroslav Chum inc. quant aux options possibles pour la reconstruction du barrage;

**ATTENDU** que la firme a installé une sonde pour mesurer le niveau du lac et a compilé les données depuis mai 2022;

**ATTENDU** qu'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la reconstruction du barrage X0003929 doit être octroyé;

**ATTENDU** l'implication et la connaissance détaillée du projet par la firme et la recommandation d'acceptation du directeur adjoint de l'ingénierie de poursuivre le travail avec celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'octroyer à la firme Miroslav Chum inc. un mandat de services professionnels au montant de 16 570.00 \$, taxes en sus, pour la préparation de plans et devis pour la reconstruction du barrage du Lac-du-Huit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-043**      **TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU MONT ADSTOCK PAR LA STATION DES EAUX USÉES DE SAINT-MÉTHODE : AFFECTATION DES DÉPENSES AU SECTEUR DU MONT ADSTOCK**

**ATTENDU** que, lors de la mise en service de l'usine de traitement des eaux usées du mont Adstock, le nombre d'unités construit ne permettait pas sa mise en opération;

**ATTENDU** la recommandation du MELCCFO de traiter une partie des eaux usées à l'usine de Saint-Méthode en 2023;

**ATTENDU** la nécessité de réaffecter les coûts relatifs au secteur du mont Adstock par respect du principe utilisateur/payeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'affecter à la réserve financière intitulée « 59 14007 000 - Réserve égout St-Méthode » un montant correspondant au calcul proportionnel obtenu par le volume des eaux usées qui a été traité par le traitement des eaux usées du secteur Saint-Méthode provenant du réseau d'égout du mont Adstock lors de la mise en service en 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-044**      **PROJET DU DOMAINE ESCAPAD : CESSION DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DU PUIITS**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le 11 janvier 2021, par la résolution portant le numéro 21-01-013, le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux pour

la réalisation du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6<sup>e</sup> Rang et la route du Mont-Adstock;

**ATTENDU** que les termes du protocole d'entente prévoient un engagement du promoteur à céder à la Municipalité certaines infrastructures pour la somme de 1 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de l'immeuble de l'usine de traitement de l'eau potable (lot 6 491 578 du cadastre du Québec) et de l'immeuble du puits (lot 6 583 460 du cadastre du Québec) du projet du Domaine Escapad;

**ATTENDU** d'autoriser la signature de l'acte de cession;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'acquisition pour la somme de 1 \$ de l'immeuble de l'usine de traitement de l'eau potable (lot 6 491 578 du cadastre du Québec) et de l'immeuble du puits (lot 6 583 460 du cadastre du Québec) du projet du Domaine Escapad conditionnellement à la réception de la quittance de l'entrepreneur général;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'acte de cession et tout autre document relatif à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**24-02-045      RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

**ATTENDU** l'intérêt et les compétences de monsieur Mathieu Beaudry;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur adjoint du Service de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'embaucher de monsieur Mathieu Beaudry à titre de pompier volontaire au sein de la brigade du Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-02-046      INSTALLATION D'UN ÉCHANGEUR D'AIR INCLUANT UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE POUR LE BÂTIMENT DE LA CASERNE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la nécessité d'installer un échangeur d'air incluant un détecteur de monoxyde de carbone dans le bâtiment de la caserne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 31 450.35 \$, taxes en sus, pour l'installation d'un échangeur d'air incluant un détecteur de monoxyde de carbone pour le bâtiment de la caserne;
- de financer la dépense à même la réserve financière intitulée « Bâtiment – 59 14042 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **24-02-047 DÉFI 4 VENTS : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Le comité organisateur du Défi 4 Vents avise que l'évènement se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024. Les dirigeants s'adressent à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet évènement sur le territoire et, pour la réalisation de l'évènement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser la tenue du Défi 4 Vents le 1<sup>er</sup> juin 2024 sur le territoire municipal et l'utilisation des voies publiques de la Municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-048 COMMISSION DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE : NOMINATION DE MEMBRES**

**ATTENDU** l'invitation à l'ensemble des comités des loisirs du territoire à nommer un représentant;

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour désigner des membres issus de la communauté;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de nommer messieurs Charles Marois (volet comité des loisirs), Yves Deslongchamps et Rémi Rodrigue (volet membre issu de la communauté) pour une période de deux ans à titre de membre de la Commission des loisirs et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-02-049 AUTORISATION DE VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande d'aide financière pour l'année 2024. Ces dernières ont été étudiées par le conseil municipal et des montants ont été réservés au budget.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de verser les premières tranches d'aide financière après avoir reçu et analysé les documents financiers requis et de procéder par la suite au versement des tranches subséquentes selon les recommandations de la directrice du service des loisirs et de la culture en fonction de l'avancement du plan d'activités (plan d'action de l'organisme).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

### **INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

24-02-050

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-  
trésorière,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin